



Monsieur le Président  
du Conseil d'État  
Luxembourg

Luxembourg, le 5 mars 2019

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 - 82953

SCL : L 5593 – 261 / jls-sp  
Doc. parl. 7450

Objet : Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2019 et modifiant :

- 1° le Code de la sécurité sociale ;
- 2° le Code du travail ;
- 3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
- 4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;
- 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
- 6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
- 7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;
- 8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État ;
- 9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2000 ;
- 10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2007 ;
- 11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de soumettre à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par le Ministre des Finances.

Je joins en annexe le texte respectif du projet de loi avec les commentaires afférents et les tableaux connexes.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Afin de pouvoir respecter le programme de travail qu'elle s'est fixé, la Chambre des Députés **désire disposer de cet avis dans les meilleurs délais possibles**. Le Ministre des Finances saurait dès lors gré à votre Haute Corporation de bien vouloir respecter le délai imparti, afin de permettre à la Chambre des Députés l'examen de ses observations.

Monsieur le Ministre des Finances aimerait ajouter l'information que, dans le but de faciliter et d'accélérer l'élaboration et la publication du document parlementaire, la Chambre des Députés a exprimé le souhait que le fichier de texte se rapportant audit projet de loi lui soit envoyé également par **courrier électronique**.

Les avis des chambres professionnelles ont été demandés et vous parviendront dès réception.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre  
Ministre d'État  
Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Marc Hansen